

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAÎNE
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024**

Date de la convocation : 03/10/2024 - Date d'affichage : 15/10/2024

N° 2024-10

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 10 octobre, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., CHIRON L. (arrivée après la deuxième délibération), DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LENOBLE A., WINTZ M.

Etaient absents : CAUDRELIER CRESTEY L., LEBREDONCHEL H., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J.

Etaient absents représentés : LECHAT M-F. pouvoir à ENOUF Y., VILLIÈRE N. pouvoir à Angélique LENOBLE

Secrétaire de séance : Joffrey DUCHEMIN

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

- Débat sur l'opportunité d'investir dans une tondeuse
- Validation des règlements intérieurs des services périscolaires

* Informations et questions diverses

- Bilan des commissions

Délibération 2024-10-01 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération approuvant le règlement de l'appel à projet PROGRES du SDEC Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Pour : 9+2

Contre :

Abstentions :

Délibération 2024-10-02 : Débat sur l'opportunité d'investir dans une tondeuse

Une comparaison des coûts prévisibles de la réalisation de la tonte en régie (incluant l'amortissement) et de l'intervention d'une entreprise est présentée par M. Wintz. Cette réflexion conduit à son avis pour une surface à tondre de 8000 m² à une dépense équivalente dans les 2 cas. Il précise que sa comparaison se base sur des données approximatives qui seraient à confirmer.

M. le maire fait remarquer en effet que les surfaces à tondre sont beaucoup plus importantes, ainsi, simplement sur Jurques c'est déjà 17 000 m² qui sont concernés auxquels il faut ajouter la surface sur Le Mesnil-Auzouf. Cela conduit à comparer, dans la présentation précédente pour chaque opération de tonte 2 jours de travail d'entreprise avec 3 jours en interne ; ce qui déséquilibre le calcul en faveur de

l'externalisation. Une prise en compte d'une durée équivalente et du prix réel d'achat H.T du matériel aurait donné en fait un écart minimum de 3 000 € par an en faveur du traitement en interne et cela à condition que la TVA d'entreprise puisse être récupérée. M le maire souligne de surcroît qu'il est important d'être attentif à bien équiper nos agents en matériel adapté pour faciliter leur travail et les inciter à rester sur leur poste.

Ces éléments sont débattus par le conseil. Au cours du débat deux positions opposées sont tenues par les membres : Mrs. Enouf, Brécin et Mmes Guilbert et Hentry se déclarent favorables à un achat immédiat du matériel tandis que Mrs. Brunet, Dubosq, Duchemin, Wintz et Mme Lenoble préféreraient solliciter des entreprises pour obtenir un coût plus exact d'une prestation extérieure avant de s'exprimer sur un éventuel achat. Ces derniers mettent en avant le lien qu'ils font de l'achat de cette tondeuse avec le choix prochain de remplacer ou non l'employé communal de Le Mesnil-Auzouf qui part en retraite.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide de ne pas acheter prochainement une tondeuse et de faire un test avec une entreprise,
- Demande à M. le maire de consulter des entreprises sur la base des surfaces à traiter.

Pour : 4+1

Contre : 5+1

Abstentions :

➤ **Arrivée de Laetitia CHIRON**

Délibération 2024-10-03 : Validation des règlements intérieurs des services périscolaires

Les projets des deux règlements (cantine et garderie) ont été transmis aux membres du Conseil Municipal et sont présentés en séance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les règlements intérieurs des services périscolaires présentés et modifiés en séance.

Vote : pour : 10+2

contre :

Abstention :

Délibération 2024-10-04 : Appel à projet PROGRES du SDEC Energie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** les conditions du règlement de l'appel à projet PROGRES du SDEC Energie actant l'engagement de la collectivité sur les points suivants :
 - A réaliser les travaux de rénovation selon les conditions définies dans l'appel à projet
 - A respecter les engagements définis dans l'appel à projet
 - A sélectionner des entreprises RGE (études et travaux)
 - A renoncer à la récupération des CEE pour les travaux réalisés dans le cadre du projet lauréat au profit du SDEC Energie
- De **demander** à Monsieur le Maire de déposer la candidature de la commune pour cet appel à projet pour la rénovation énergétique de l'école
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 10+2

contre :

Abstention :

Informations et Question diverses

- **Bilan des commissions**

Commission bâtiment

Réception peinture de la salle des associations à organiser

Commission Routes

Demande d'un administré que la commune réalise un abri pour les enfants attendant le bus à La Sauvegarde (à voir par la commission)

Le devis de réalisation d'un plateau surélevé devant le bar de l'Amitié a été reçu. Les membres du Conseil Municipal valident ce projet pour un montant de 8 682 €TTC proposé par la société Baril.

Commission cadre de vie

91 convives étaient prévus au repas des aînés (2 désistements ont été reçus aujourd'hui).

La date définitive du spectacle de Noël retenue avec l'Association Familiale est le 7/12 : ce sera la compagnie Terra Juggler de l'association OPPAF qui présentera son spectacle « Uchronia Trio ».

Les cérémonies commémoratives du 11 novembre seront organisées le dimanche 10/11 à Le-Mesnil-Auzouf et à Jurques. Les heures seront précisées en accord avec les anciens combattants.

Commission école

Le conseil d'école est prévu mardi 15/10.

Les prochaines séances sont fixées au : 12/11 à Jurques
10/12 à Mesnil

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire

Jean-Yves BREPIN

